

## SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2019

19-09-210

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35**

**Date de convocation : 13 septembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf le 19 septembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

### Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Noureddine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAUPUIS, Conseiller municipal délégué, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

### Absents :

Alain HERAUD, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE

### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Thierry MARTY (pouvoir à Laurence ROUEDE), Jean-Philippe LE GAL (pouvoir à Philippe BUISSON), Annie CONTE (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Sabine AGGOUN (pouvoir à Michel GALAND), Omar N'FATI (pouvoir à Annie POUZARGUE), David SOULAT (pouvoir à Christophe DARDENNE)

-----  
Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

## AFFAIRES JURIDIQUES

### REMBOURSEMENT D'UNE FRANCHISE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Par courrier en date du 28 juin 2018, Monsieur Romain Croix a fait part aux services de la Ville d'un dommage sur son véhicule impliquant du mobilier communal sur le parking de l'ancienne ESOG (caserne Lamarque) sis square du 15ème Dragon à Libourne.

Considérant que les jardinières ont été déplacées et que celles-ci sont à l'origine de ce dommage, Monsieur Croix a sollicité la prise en charge de sa franchise par la Ville de Libourne.

Cette franchise s'élève à un montant de 350 euros.

Vu l'avis de la commission des finances en date du 17 septembre 2019,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité ( **32** conseillers présents ou ayant donné pouvoir ),

Envoyé en préfecture le 30/09/2019  
Reçu en préfecture le 30/09/2019  
Affiché le   
ID : 033-213302433-20190919-DELIB19\_09\_210-DE

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au remboursement de cette franchise et à signer tous les documents relatifs à cette délibération

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne 30.09.2019

Le Maire,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

